

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 avril 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 883)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 185

présenté par

M. Fasquelle, M. Cinieri, M. Foulon, M. Straumann, M. Hetzel, M. Le Mèner, M. Ginesta,  
M. Vitel et M. Lazaro

-----

**ARTICLE 9**

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« départemental »

le mot :

« général ».

II – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.